

FORMATION BACHELOR EN ARTS VISUELS 2018 - 2019

Conditions d'admission

CONDITIONS PRÉALABLES

L'accès à la formation Bachelor HES-SO en arts visuels requiert des candidat-e-s de remplir les conditions suivantes:

- maturité gymnasiale, baccalauréat ou titre équivalent;
- maturité professionnelle en relation avec le domaine d'études, ou titre équivalent;
- maturité spécialisée dans le domaine Arts visuels ou titre équivalent;
- Les candidats ayant obtenu un diplôme clôturant une formation de trois ans, décerné par une école supérieure de commerce ou par une école du degré diplôme, sont priés de se renseigner au secrétariat;
- A titre exceptionnel, un-e candidat-e qui ne possède aucun de ces titres peut être accepté-e s'il-elle fait preuve, à travers son dossier, sa présentation et sa lettre de motivation, de la culture générale requise et de qualités artistiques exceptionnelles, justifiant d'une expérience dans ce domaine. Il-elle devra alors préalablement, pour pouvoir s'inscrire au concours d'admission, présenter une demande de dérogation. Voir paragraphe « Conditions particulières » (Directives d'admission en Bachelor arts visuels sous: www.hes-so.ch/HES-SO).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat constitue un dossier contenant:

- › la fiche d'inscription pour le concours d'admission.
- › un texte manuscrit décrivant ses motivations, aspirations, et ses attentes liées à la formation.
- › des travaux originaux (dessins, peintures, photos, vidéos, textes, notes).
- › des photographies d'éventuelles œuvres tridimensionnelles.
- › un curriculum vitae.
- › copie des diplômes obtenus.
- › une copie du récépissé des frais d'inscription.
- › copie de la carte identité/du passeport.

FRAIS D'INSCRIPTION

Le candidat s'acquitte de CHF 150.- couvrant les frais d'ouverture de dossier et les honoraires du jury.

Payable sur le compte CCP 19-2603-7. Ce montant reste acquis à l'ECAV, quelque soit le résultat de la procédure d'admission.

JURY

La direction de l'ECAV nomme un jury chargé d'examiner les dossiers. Il est composé essentiellement de professeurs de l'école. Un/e assistant/e et un/e étudiant/e peuvent y être conviés/es également.

ENTRETIEN (TEST D'APTITUDE)

Tout-e candidat-e sera convoqué-e à un entretien avec la commission qui permettra de déterminer ses aptitudes à suivre le programme bachelor en AV, sur la base de son dossier complet et de l'entretien individuel.

DÉLAI D'INSCRIPTION 2018 - 2019

Le candidat aux examens d'entrée pour l'année académique 2018 - 2019 complète son inscription avant le 29 mars 2018 (1^{re} session) et le 22 juin 2018 (2^e session – uniquement documents administratifs, sans portfolio qui sera présenté en entretien).

RÉSULTATS

Aucun résultat n'est proclamé avant que le jury n'ait procédé à tous les entretiens qui ont lieu le 17-18 avril 2018 (1^{re} session) et le 3 juillet 2018 (2^e session). Au terme des entretiens, le jury sélectionne les futurs étudiants. Sa décision est sans appel. Le résultat du concours sera communiqué individuellement par courrier.

FORMATION BACHELOR EN ARTS VISUELS 2018 - 2019

Conditions d'admission (suite)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Demande de dérogation aux conditions d'admission
(réservée aux candidats de 25 ans révolus):

Le dossier de dérogation est composé des pièces suivantes

- › Une lettre de motivation permettant d'exposer ce qui a motivé le-la candidat-e à entreprendre cette démarche.
- › un curriculum vitae indiquant les expériences réalisées dans le domaine arts visuels et les acquis dans ce domaine.
- › un dossier documentant les travaux et expériences déjà réalisés dans le domaine artistique.

Le délai pour déposer votre dossier de dérogation est fixé au vendredi 9 mars 2018.

ENTRÉE 2018 - 2019

L'année académique débute le lundi 17 septembre 2018.

FRAIS D'ÉTUDES

Ecolage annuel: CHF 1000.-

Frais de matériel: CHF 700.- (forfait annuel)

DISCRIMINATION

Dans ses procédures d'admission, l'école s'engage à ne porter aucune discrimination à l'égard du sexe, de l'âge et de l'origine des candidats.

CONCOURS D'ADMISSION AU BACHELOR EN ARTS VISUELS

Formulaire d'inscription (veuillez écrire lisiblement en capitales)

- Je pose ma candidature pour la première fois.
 Je pose ma candidature pour la seconde fois.
 Année de la première candidature:

1. DONNÉES PERSONNELLES

- Madame Monsieur

Prénom: Nom:

Date de naissance: Nationalité:

Commune et canton d'origine: Etat civil:

Nom de jeune fille:

2. ADRESSE PERMANENTE

Adresse:

Code postal: Ville:

Pays:

3. MOYENS DE COMMUNICATION

Téléphone: Portable:

E-mail: Langue maternelle:

Autres langues:

4. FORMATION ANTÉRIEURE

Diplôme(s) d'accès à la HES-SO* et établissement(s)	Début et fin (année)	Année d'obtention du titre

* Le titre d'accès et celui qui permet à l'étudiant de s'inscrire dans un cursus de formation supérieure.
 Il s'agit donc du diplôme acquis avant l'entrée dans la HES (cf. conditions préalables/voies d'accès)
 Exemple: Maturité gymnasiale, Collège de Saint-Gall

CONCOURS D'ADMISSION AU BACHELOR EN ARTS VISUELS

Formulaire d'inscription (veuillez écrire lisiblement en capitales)

Pour les personnes qui ont déjà été inscrites dans une HES ou une université en Suisse:

Numéro de matricule:

5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Établissement	Début et fin (année)	Fonction

Je désire poser ma candidature à l'admission du programme Bachelor en arts visuels 2018 - 2019 de l'Ecole cantonale d'art du Valais (1^{re} session: délai d'inscription le 29 mars 2018, entretiens 17 - 18 avril 2018, 2^e session: délai d'inscription le 22 juin 2018, entretiens le 3 juillet 2018).

En soumettant ce dossier de candidature à la HES-SO, je certifie l'exactitude de toutes les données y figurant et j'accepte que celles-ci soient traitées dans le cadre de la HES-SO, dans le respect de la législation sur la protection des données.

En soumettant ce dossier de candidature, j'autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant. **En cas de refus, nous vous demanderons des documents supplémentaires pouvant entraîner des délais dans le traitement de votre dossier.**

Attention: Toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission et les accepte.

Lieu et date: Signature:

Bulletin à joindre au dossier de candidature (cf. page 1) et à retourner à:

Ecole cantonale d'art du Valais
Bachelor HES-SO in Fine Arts
Service des Admissions
Rue Bonne-Eau 16
CH-3960 Sierre